

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2214

24 août 2015

SOMMAIRE

Abden A.G.	106251	August Private Equity S.A.	106250
Acogest S.à r.l.	106256	Austrian Real Estate Fund SA, SICAV-FIS	106251
Adomex	106256	Avalan S.A.	106266
Alcyon S.A.	106256	Avvens Luxembourg S.à r.l.	106266
Allemanic Retail S.A.	106226	Axantus Capital	106266
Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A.	106226	Comete Holding (Lux) S.à.r.l.	106233
Alpina Real Estate Company II SCA	106230	CTBX International S.à r.l.	106230
Amelia Finco S.à r.l.	106230	Direct Lending UK Fund Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	106244
Amelia Holding I S.à r.l. / B.V.	106231	Exmar Offshore Services S.A.	106256
Ametek Holdings de Mexico	106257	Facility S.A.	106258
Ametek Holdings de Mexico	106258	G6 Investments S.à r.l.	106261
Andreas Capital Suxeskey S.A.	106258	Georgia-Pacific S.à.r.l.	106232
Andreas Holding S. à r.l.	106231	Gestamp Funding Luxembourg S.A.	106250
Andreas Portfolio S.à r.l.	106231	GP Canada Holding S.à r.l.	106257
Anex Group S.A.	106258	GP Chemicals International Holding S.à r.l.	106265
Apollonia S.A.	106259	Immobilière Windhof II S.A.	106229
Archroma Emulsions S.à r.l.	106231	Luxembourg Investment Company 69 S.à r.l.	106261
Archroma Operations S.à r.l.	106232	Montebello S.à.r.l.	106266
Archroma Paper S.à r.l.	106243	N Carré SARL	106251
Archroma Textiles S.à r.l.	106249	Nouvelles Assurances - Société de Courtage	106263
Area Promotions Immobilières S.à.r.l.	106259	Société de Distribution Africaine Internatio- nale	106252
Argyle Luxco 1 S.à r.l.	106250	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.	106259
Arose Luxembourg S.à r.l.	106230		
As Minhotas S. à r.l.	106261		
As Minhotas S. à r.l.	106261		
As Minhotas S. à r.l.	106261		
Atelier Th. WEBER S.à r.l.	106265		
Atrium Promotions S.à.r.l.	106265		

Allemanic Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allemanic Retail S.A.

Référence de publication: 2015102704/10.

(150112928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.370.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 November 2011, having its registered office at 14, Boulevard Franklin D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B 165.370 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 127, page 6056 dated 17 January 2012.

The Articles have been amended for the last time on December 23, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial under number 261, page 12483 on February 2, 2015.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") is opened at 12.20 p.m. and elected as chairman Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The chairman appointed as secretary Mrs Karola Böhm, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The Meeting elected as scrutineer Mr Chris Oberhag, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the Meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *ne varietur* with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the whole share capital of the Company is represented. The Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting can validly decide on all the items of the below agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,007,284.60 (twelve million seven thousand two hundred eighty-four euro and sixty cent), so as to raise it from its current amount of EUR 55,196,096.25 (fifty-five million one hundred ninety-six thousand ninety-six euro and twenty-five cent) up to EUR 67,203,380.85 (sixty-seven million two hundred three thousand three hundred eighty euro and eighty-five cent), through the issue of 1,200,728,460 (one billion two hundred million seven hundred twenty-eight thousand four hundred sixty) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) (the „New Shares“);

3. Subscription of the New Shares;

4. Amendment of article five, paragraph one of the Articles of the Company with the following wording:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundsechzig Millionen zweihundertdreitausend dreihundertachtzig Euro und fünfundachtzig Euro Cent (EUR 67.203.380,85) und ist in sechs Milliarden siebenhundertzwanzig Millionen dreihundertachtunddreißigtausend fünfundachtzig (6.720.338.085) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

English version:

„**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at sixty-seven million two hundred three thousand three hundred eighty euro and eighty-five euro cent (EUR 67,203,380.85), fully paid-up and represented by six billion seven hundred

twenty million three hundred thirty-eight thousand eighty-five (6,720,338,085) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share“

The Meeting declares and requests the undersigned notary to act that:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders all represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them prior to the Meeting.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,007,284.60 (twelve million seven thousand two hundred eighty-four euro and sixty cent), so as to raise it from its current amount of EUR 55,196,096.25 (fifty-five million one hundred ninety-six thousand ninety-six euro and twenty-five cent) up to EUR 67,203,380.85 (sixty-seven million two hundred three thousand three hundred eighty euro and eighty-five cent), through the issue of 1,200,728,460 (one billion two hundred million seven hundred twenty-eight thousand four hundred sixty) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) (the „New Shares“).

Subscription and payment

All of the New Shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash by the existing shareholders in proportion of their current participation in the capital of the Company for a total amount of EUR 12,007,284.60 (twelve million seven thousand two hundred eighty-four euro and sixty cent) entirely allocated to the share capital of the Company.

The said amount of EUR 12,007,284.60 (twelve million seven thousand two hundred eighty-four euro and sixty cent) is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

Further to the previous resolution, the Meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 5 of the Articles (Share Capital) to reflect the above share capital increase, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at sixty-seven million two hundred three thousand three hundred eighty euro and eighty-five euro cent (EUR 67,203,380.85), fully paid-up and represented by six billion seven hundred twenty million three hundred thirty-eight thousand eighty-five (6,720,338,085) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share“

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection this deed, have been estimated at about four thousand eight hundred euro (EUR 4,800).

There being no further business, the meeting is closed at 12.35 p.m..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Voranstehenden Textes

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am zweiten Juni,

wurde vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,

eine Hauptversammlung der Aktiengesellschaft Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A. (die "Aktiengesellschaft"), eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 14, boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 165.370, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 24. November 2011, die Satzung wurde am 17. Januar 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") unter der Nummer 127, Seite 6056 veröffentlicht.

Die Satzung der Aktiengesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine von dem unterzeichnenden Notar am December 23, 2014 aufgenommenen Urkunde, im Mémorial veröffentlicht unter der Nummer 261, Seite 12483 vom 2. Februar 2015.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft (die "Hauptversammlung") wird um 12.20 Uhr eröffnet und wählt als Vorsitzenden Herr Frank Stolz-Page, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Karola Böhm, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Chris Oberhag, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und bittet den Notar zu beurkunden:

I. Dass aus einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste, die Namen der Aktionäre, die auf dieser Hauptversammlung durch Vollmachten vertreten sind (die "Erschienenen Aktionäre") und die von ihnen gehaltenen Aktien hervorgehen. Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde, mit welcher sie eingetragen wird, als Anlage beigefügt.

II. Die Anwesenheitsliste belegt, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist. Dass die Erschienenen Aktionäre bestätigen, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, demgemäß ausdrücklich auf eine förmliche Einberufung verzichten und sich zu dieser Versammlung ordnungsgemäß einberufen erklären. Die Hauptversammlung kann daher über alle Punkte der Tagesordnung wirksam entscheiden.

III. Dass die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 12.007.284,60 (zwölf Millionen siebentausend zweihundertvierundachtzig Euro und sechzig Cent), um es von derzeit EUR 55.196.096,25 (fünfundfünfzig Millionen einhundertsechundneunzigtausend sechsundneunzig Euro und fünfundzwanzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 67.203.380,85 (siebenundsechzig Millionen zweihundertdreitausend dreihundertachtzig Euro und fünfundachtzig Euro Cent) zu erhöhen, durch Ausgabe von 1.200.728.460 (eine Milliarde zweihundert Millionen siebenhundertachtundzwanzigtausend vierhundertsechzig) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die „Neuen Aktien“);

3. Zeichnung der Neuen Aktien;

4. Abänderung des fünften Artikels Absatz eins Satz eins der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundsechzig Millionen zweihundertdreitausend dreihundertachtzig Euro und fünfundachtzig Euro Cent (EUR 67.203.380,85) und ist in sechs Milliarden siebenhundertzwanzig Millionen dreihundertachtunddreißigtausend fünfundachtzig (6.720.338.085) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

Englische Fassung:

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at sixty-seven million two hundred three thousand three hundred eighty euro and eighty-five euro cent (EUR 67,203,380.85), fully paid-up and represented by six billion seven hundred twenty million three hundred thirty-eight thousand eighty-five (6,720,338,085) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share“

Die Versammlung erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapitals um EUR 12.007.284,60 (zwölf Millionen siebentausend zweihundertvierundachtzig Euro und sechzig Cent), um es von derzeit EUR 55.196.096,25 (fünfundfünfzig Millionen einhundertsechundneunzigtausend sechsundneunzig Euro und fünfundzwanzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 67.203.380,85 (siebenundsechzig Millionen zweihundertdreitausend dreihundertachtzig Euro und fünfundachtzig Euro Cent) zu erhöhen, durch Ausgabe von 1.200.728.460 (eine Milliarde zweihundert Millionen siebenhundertachtundzwanzigtausend vierhundertsechzig) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die „Neuen Aktien“).

Zeichnung und Zahlung

Besagte Neue Aktien wurden ganz gezeichnet und voll in bar durch die bestehenden Aktionäre anteilig ihrer aktuellen Beteiligung im Kapital der Aktiengesellschaft eingezahlt, für einen Gesamtbetrag von EUR 12.007.284,60 (zwölf Millionen siebentausend zweihundertvierundachtzig Euro und sechzig Cent), welcher integral dem Kapital der Aktiengesellschaft zugeteilt wurde.

Besagter Gesamtbetrag von EUR 12.007.284,60 (zwölf Millionen siebentausend zweihundertvierundachtzig Euro und sechzig Cent) steht der Aktiengesellschaft von nun an zur freien Verfügung wie dies dem unterzeichnenden Notar bescheinigt wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Ferner zu dem oben genannten Beschluß, beschließt die Versammlung den 1. Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft (Gesellschaftskapital) zu ändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundsechzig Millionen zweihundertdreitausend dreihundertachtzig Euro und fünfundachtzig Euro Cent (EUR 67.203.380,85) und ist in sechs Milliarden siebenhundert-zwanzig Millionen dreihundertachtunddreißigtausend fünfundachtzig (6.720.338.085) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr viertausendachthundert Euro (EUR 4.800) geschätzt.

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht, wird die Versammlung um 12.35 Uhr geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in englischer Sprache samt deutscher Übersetzung abgefasst wurde. Auf Ersuchen der gleichen Erschienenen soll im Falle von Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassungen, die englische Fassung Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am zum Beginn dieses Dokuments genannten Datum.

Nachdem das Dokument den Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichneten diese gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4742. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102707/177.

(150112575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Immobilière Windhof II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.377.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015

Est nommé administrateur unique:

- La société IMMO HORIZON S.A.
Route d'Arlon (Belle Etoile)
L-8050 Bertrange

Représenté par:

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH,
Route d'Arlon(Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Commerçant,
Administrateur-délégué |
| - Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH,
Route d'Arlon(Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Employé privé,
Administrateur |
| - Madame Doris LEESCH,
Route d'Arlon(Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Employée privé,
Administratrice |

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015104011/29.

(150114238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

CTBX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 192.166.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 792 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102709/9.

(150113075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Alpina Real Estate Company II SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 155.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015102710/10.

(150113016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Amelia Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 179.248.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Sam AGNEW, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015102711/20.

(150112735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Arose Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.247.

Procès-verbal du conseil de Gérance du 18 juin 2015

En date du 18 juin 2015, le Conseil de Gérance de Arose Luxembourg Sàrl (la «Société») a pris la résolution suivante:

- transférer le siège social de la société du 47 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg avec effet au 18 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

David Luksenburg

Gérant B

Référence de publication: 2015102726/15.

(150112771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Amelia Holding 1 S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 179.479.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Sam AGNEW, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015102712/20.

(150112736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Andreas Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 23.750,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.662.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015102715/10.

(150112759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Andreas Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.693.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015102716/10.

(150112760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Archroma Emulsions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.454.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Archroma Emulsions S.à.r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015102717/11.

(150112792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 114.101.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Romuald Minatchy, né le 6 octobre 1982 à Colombes, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur David Aderhold, né le 5 décembre 1980 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, 30303 Atlanta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur David Aderhold, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015106693/33.

(150117373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Archroma Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.470.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Archroma Operations S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015102718/11.

(150112793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Comete Holding (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 198.226.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of June.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CCP IX LP No. 1, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number LP13152;

2. CCP IX LP No. 2, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number LP13153;

3. CCP IX Co-investment LP, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number LP13154, and

4. CCP IX Co-investment No. 2 LP, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number LP15887,

here all represented by Mr. Marc Elvinger, maître en droit, professionally residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as state above, have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name Comete Holding (Lux) S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg

at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- six thousand six hundred and eighty-four (6,684) shares have been subscribed by CCP IX LP No. 1 aforementioned, for the price of six thousand six hundred and eighty-four euro (EUR 6,684.-);
- five thousand five hundred and seventy-one (5,571) shares have been subscribed by CCP IX LP No. 2 aforementioned, for the price of five thousand five hundred and seventy-one euro (EUR 5,571.-);
- one hundred and eighty-four (184) shares have been subscribed by CCP IX Co-Investment LP aforementioned, for the price of one hundred and eighty-four euro (EUR 184.-); and
- sixty-one (61) shares have been subscribed by CCP IX Co-Investment No. 2 LP aforementioned, for the price of sixty-one euro (EUR 61.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of all the twelve thousand five hundred (12,500) shares of Comete (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 197.427, that are allocated as follows:

- six thousand six hundred and eighty-four (6,684) shares of Comete (Lux) S.à r.l. have been contributed by CCP IX LP No. 1 aforementioned;
- five thousand five hundred and seventy-one (5,571) shares of Comete (Lux) S.à r.l. have been contributed by CCP IX LP No. 2 aforementioned;
- one hundred and eighty-four (184) shares of Comete (Lux) S.à r.l. have been contributed by CCP IX Co-Investment LP aforementioned; and
- sixty-one (61) shares of Comete (Lux) S.à r.l. have been contributed by CCP IX Co-Investment No. 2 LP aforementioned.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Marc Elvinger, born in Luxembourg, on 10 January 1975, professionally residing at 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg; and

(ii) Charterhouse Corporate Directors Limited, a limited company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) CCP IX LP No. 1, une société en commandite ("a limited partnership") existant selon les lois d'Angleterre représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée ("a private limited company") existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP13152;

2) CCP IX LP No. 2, une société en commandite ("a limited partnership") existant selon les lois d'Angleterre représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée ("a private limited company") existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP13153;

3) CCP IX Co-Investment LP, une société en commandite ("a limited partnership") existant selon les lois d'Angleterre représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée ("a private limited company") existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP13154, et

4) CCP IX Co-investment No. 2 LP, une société en commandite ("a limited partnership") existant selon les lois d'Angleterre représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée ("a private limited company") existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP15887,

toutes représentées par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Comete Holding (Lux) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres] assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérant(s) est (sont) nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Les gérant(s) est (sont) nommés et peuvent être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance**Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- six mille six cent quatre-vingt-quatre (6.684) parts sociales ont été souscrites par CCP IX LP No. 1, susmentionnée, pour un prix de six mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.684,-);
- cinq mille cinq cent soixante-onze (5.571) parts sociales ont été souscrites par CCP IX LP No. 2, susmentionnée, pour un prix de cinq mille cinq cent soixante-onze euros (EUR 5.571,-);
- cent quatre-vingt-quatre (184) parts sociales ont été souscrites par CCP IX Co-investment LP susmentionnée, pour le prix de cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 184,-); et
- soixante-un (61) parts sociales ont été souscrites par CCP IX Co-investment No. 2 LP susmentionnée, pour le prix de soixante-un euros (EUR 61,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature de toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la société Comete (Lux) S. à r.l, société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 197.427, dans les proportions suivantes:

- six mille six cent quatre-vingt-quatre (6.684) parts sociales de la société Comete (Lux) S. à r.l. ont été apportées par CCP IX LP No. 1, susmentionnée;
- cinq mille cinq cent soixante-onze (5.571) parts sociales de la société Comete (Lux) S. à r.l. ont été apportées par CCP IX LP No. 2, susmentionnée;
- cent quatre-vingt-quatre (184) parts sociales de la société Comete (Lux) S. à r.l. ont été apportées par CCP IX Co-investment LP susmentionnée; et
- soixante-un (61) parts sociales de la société Comete (Lux) S. à r.l. ont été apportées par CCP IX Co-investment No. 2 LP susmentionnée.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est intégralement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Marc Elvinger, né à Luxembourg, le 10 janvier 1975, résidant professionnellement au 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg; et

(ii) Charterhouse Corporate Directors Limited, une "limited company", ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 02260243.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2015. Relation: EAC/2015/14617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2015.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015109199/583.

(150120189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Archroma Paper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.466.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Archroma Paper S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015102719/11.

(150112791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Direct Lending UK Fund Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 198.175.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Direct Lending UK Fund SLP, a special limited partnership (société en commandite spéciale - SCSp), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, duly represented by its general partner, Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190 707 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 18, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles"), which specify in articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single shareholder company.

Art. 2. The purpose of the Company is to invest in a portfolio of securities and loans of a restricted circle of borrowers or other financial instruments, and to invest into bonds, debentures, funds, notes, equity and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities / obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to administrate, develop and manage such portfolio.

The Company may also raise funds through, including, but not limited to, the issue of certificates, bonds, notes, obligations and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the Law.

The Company may also invest in bilateral loans and sub-participations with a restricted circle of borrowers.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Direct Lending UK Fund Investments (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the manager(s) subject to the Law and these Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share is entitled to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law only.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager of the Company or by the signature of any person (s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or email another manager as his proxy, provided that the represented manager does not direct his proxy how to vote. A manager may represent more than one of his colleagues.

If several managers have been appointed, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving the evidence of the resolution.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager(s) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and other distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first December 2015.

Subscription and payment

Twelve thousand (12,000) shares have been entirely subscribed by Direct Lending UK Fund SLP, prenamed.

All the shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder has passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. William Jones, on 11 February 1963 in New York, USA, residing at 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Henry Kelly, born on 5 October 1955 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Terrence Alfred Farrelly, residing professionally at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 29 June 1962, in Sydney, Australia.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any one manager.

2) The registered office of the Company is set at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par-devant, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Direct Lending UK Fund SLP, une société en commandite spéciale - SCSp, constituée et existant selon les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par son associé-commandité, Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.707 et ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-),

dûment représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres et des prêts d'un cercle restreint d'emprunteurs ou d'autres instruments financiers, et d'investir dans des obligations, des débentures, des fonds, des effets, des actions et d'autres titres de créance ou valeurs mobilières, des créances commerciales ou d'autres formes de créances, des obligations (y compris, mais ne se limitant pas aux instruments synthétiques/aux obligations), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats ou autres instruments sur des produits dérivés, de conclure tout contrat relatif au portefeuille en question et d'administrer, développer et gérer ledit portefeuille.

La Société peut également lever des fonds, y compris, mais ne se limitant pas à l'émission des certificats, des obligations, des effets, et autres titres de créance, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et obtenir des prêts ou toute autre forme de moyen de crédit.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut mettre en oeuvre toutes mesures et exécuter toutes opérations qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, le tout en restant dans les limites imposées par la Loi.

La Société peut également investir dans des prêts bilatéraux et des sous-participations impliquant un cercle restreint d'emprunteurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Direct Lending UK Fund Investments (Luxembourg) S.à.r.l».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut faire l'objet d'un transfert au sein de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre Sterling(GBP 1) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et assemblées générales extraordinaires.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) gérant(s) sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Vis-à-vis de la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, et pourvu que les dispositions du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité des gérants, du conseil de gestion.

La société est engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer à un ou plusieurs agents ad hoc une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gestion en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire, à condition que le gérant représenté ne donne pas d'instructions en matière de vote à son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Si plusieurs gérants ont été désignés, tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gestion par audioconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gestion pourra, à l'unanimité, prendre ses résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (le cas échéant) n'assume(ent), en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relative à tout engagement régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice financier de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice financier, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gestion prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut inspecter dudit inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour les besoins de la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s), proportionnellement à sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice financier sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice financier, augmentés des bénéfices reportés, d'une prime d'émission et d'autres réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les Statuts, et que (ii) les sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés sont récupérables auprès du ou des associés concernés.

Toute prime d'émission ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés, sous réserve des dispositions de la Loi et aux présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2015.

Souscription et paiement

L'ensemble des douze mille(12.000) parts sociales a été souscrit par Direct Lending UK Fund SLP, telle que qualifiée ci-avant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille livres Sterling (GBP 12.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur William Jones, né à New York, USA le 11 février 1963, demeurant au 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Henry Kelly, né à Douglas, Ile de Man, Royaume Uni le 5 octobre 1955, demeurant au 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Terrence Alfred Farrelly, résidant professionnellement au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 29 juin 1962 à Sydney, Australie.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu(e) du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20371. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109264/313.

(150119116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Archroma Textiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.499.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Archroma Textiles S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015102721/11.

(150112795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Argyle Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.735.

Les statuts coordonnés au 1^{er} juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015102723/11.

(150113523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Gestamp Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 176.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 25 juin 2015

En date du 25 juin 2015, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Francisco José RIBERAS NIERA de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 25 juin 2015;

- de nommer Monsieur Felipe DE FRUTOS CHAMERO, né le 30 décembre 1960 à Madrid, Espagne, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 16, Calle Alfonso XII, 28014 Madrid, Espagne, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 25 juin 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en l'année 2019;

- de nommer Madame Marie DRUINAUD, née le 4 août 1975 à Paris, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 25 juin 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en l'année 2019;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 25 juin 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en l'année 2019.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Felipe DE FRUTOS CHAMERO, administrateur de catégorie A

- Madame Marie DRUINAUD, administrateur de catégorie B

- Monsieur Olivier HAMOU, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Gestamp Funding Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015105821/32.

(150116338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

August Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 162.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUGUST PRIVATE EQUITY S.A.

Référence de publication: 2015102729/10.

(150112518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Austrian Real Estate Fund SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 173.320.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102731/10.

(150112817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Abden A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102734/9.

(150113102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

N Carré SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 167.656.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Nicolas de Caritat de Peruzzis, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de:

- Monsieur Nicolas Delattre, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants agissant en tant que seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "ROYAL INVEST. FINE ART", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89e, Parc d'activités, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 février 2012, publié au Mémorial C numéro 1114 du 2 mai 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 167656.

Ensuite les comparants présents ou dûment représentés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés présents ou dûment représentés décident de transférer le siège social de la société de L-8308 Capellen, 89e, Parc d'activités à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, et décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“Le siège social de la société est établi à Luxembourg”.

Le 2^{ème} alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Deuxième résolution

Les associés présents ou dûment représentés décident de changer la dénomination de la société en N Carré SARL, et décident de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “ N Carré SARL”.

Troisième résolution

Les associés présents ou dûment représentés décident un ajout à l'objet social de la société, de sorte qu'il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.”

Quatrième résolution

Les associés décident de supprimer toute mention de la répartition des parts sociales à l'article 5 des statuts de la société.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant présent agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DE CARITAT DE PERUZZIS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/12/2014. Relation: EAC/2014/17150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/12/2014.

Référence de publication: 2015108113/79.

(150118901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

SDAI, Société de Distribution Africaine Internationale, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 172.524.

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE DISTRIBUTION AFRICAINE INTERNATIONALE (en abrégé SDAI), ayant son siège social à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activités, R.C.S. Luxembourg B 172524, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2939 du 4 décembre 2012, et dont les statuts ont été modifiés suivant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 3371 du 13 Novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Création de deux catégories d'administrateurs et modification afférente du premier alinéa de l'article six et l'article douze des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

“La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A et de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs”

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.”

2) Attribution de la catégorie A aux administrateurs actuels suivants:

- Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, présidente du conseil d'administration.

- Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

3) Attribution de la catégorie B aux administrateurs actuels suivants:

- Monsieur Michaël DELVAUX DE FENFFE, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 12 février 1967, demeurant à 3, Clos du Bois des Lapins, B-1380 Lasne (Belgique).

- Monsieur Philippe DE MOERLOOSE, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 30 juin 1967, demeurant à 300, avenue du Haut Commandement, Kinshasa (République Démocratique du Congo).

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article six et l'article douze des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A et de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.»

« **Art. 12.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'attribuer la catégorie A aux administrateurs actuels suivants:

- Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
- Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'attribuer la catégorie B aux administrateurs actuels suivants:

- Monsieur Michaël DELVAUX DE FENFFE, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 12 février 1967, demeurant à 3, Clos du Bois des Lapins, B-1380 Lasne (Belgique).
- Monsieur Philippe DE MOERLOOSE, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 30 juin 1967, demeurant à 300, avenue du Haut Commandement, Kinshasa (République Démocratique du Congo).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company SOCIETE DE DISTRIBUTION AFRICAINE INTERNATIONALE (en abrégé SDAI), with registered office at L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activité (Immeuble IVY), R.C.S. Luxembourg B 172524, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 31, 2012, published in the Mémorial C number 2939 of December 4, 2012, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 13, 2014, published in the Mémorial C number 3371.

The meeting is opened by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Henri DA CRUZ, employee., residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Creation of two categories of directors and subsequent amendment of the first paragraph of article six and of article twelve of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, of the category A and of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.”

“The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.”

2) Attribution of the category A to the following current directors:

- Ms. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, chairperson of the board of directors.
- Ms. Karoline WILLOT, company director, born in Uccle (Belgium), on January 11, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Attribution of the category B to the following current directors:

- Mr. Michaël DELVAUX DE FENFFE, company director, born in Etterbeek (Belgium), on February 12, 1967, residing at 3, Clos du Bois des Lapins, B-1380 Lasne (Belgium).

- Mr. Philippe DE MOERLOOSE, company director, born in Brussels (Belgium), on June 30, 1967, residing at 300, avenue du Haut Commandement, Kinshasa (Democratic Republic of Congo).

II. The shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter’s office.

The proxy of the represented shareholder signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create two categories of directors and to amend subsequently the first paragraph of article six and article twelve of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 6. (first paragraph).** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, of the category A and of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.”

“ **Art. 12.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.”

Second resolution

The meeting decides to attribute the category A to the following current directors:

- Mrs. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

- Mrs. Karoline WILLOT, company director, born in Uccle (Belgium), on January 11, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Third resolution

The meeting decides to attribute the category B to the following current directors:

- Mr. Michaël DELVAUX DE FENFFE, company director, born in Etterbeek (Belgium), on February 12, 1967, residing at 3, Clos du Bois des Lapins, B-1380 Lasne (Belgium).

- Mr. Philippe DE MOERLOOSE, company director, born in Brussels (Belgium), on June 30, 1967, residing at 300, avenue du Haut Commandement, Kinshasa (Democratic Republic of Congo).

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand two hundred Euro;

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 juin 2015. Relation GAC/2015/5280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015105338/166.

(150114845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Acogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 84.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACOGEST S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015102736/11.

(150112693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Adomex, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 121.385.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015102742/11.

(150113284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Alcyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Pour ALCYON S.A.

Référence de publication: 2015102749/11.

(150112950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Exmar Offshore Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 65.505.

L'adresse professionnelle de Monsieur Wim De Deken, administrateur de la société, est à ce jour:

De Gerlachekaai, 20 - B - 2000 Anvers

Le nom actuel du Commissaire de la société est:

Lut Laget Tax Audit & Accountancy

6, rue Jean-Pierre Brasseur

L - 1258 Luxembourg

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 12 juin 2015

1. L'assemblée accepte le renouvellement des mandats en tant qu'administrateurs de Monsieur Nicolas Saverys, né le 24 janvier 1958 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, de Monsieur Patrick De Brabandere, né le 29 janvier 1959 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, de Monsieur Miguel De Potter, né le 3 juillet 1979 à Ukkel (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, de Monsieur Wim de Deken, né le 12 mars 1957 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2018 et de Monsieur Karel Stes, né le 31 mars 1953 à Heist (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

La nomination de Monsieur Nicolas Saverys en tant que Président du Conseil d'administration est renouvelée pour la période de son mandat d'administrateur.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy (anc. VGD Experts-Comptables SARL), ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée sous le numéro B.53.981 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2018.

3. L'assemblée accepte le renouvellement du mandat d'administrateur-délégué, de Monsieur Wim de Deken, né le 12 mars 1957 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2018

Un Mandataire

Référence de publication: 2015106641/32.

(150117732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Ametek Holdings de Mexico, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 700.000,00.

Siège de direction effectif: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.671.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015102755/10.

(150113407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

GP Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.723.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.583.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Romuald Minatchy, né le 6 octobre 1982 à Colombes, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur David Aderhold, né le 5 décembre 1980 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, 30303 Atlanta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur David Aderhold, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015106701/33.

(150117371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Ametek Holdings de Mexico, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 700.000,00.

Siège de direction effectif: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.671.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015102756/10.

(150113456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Andreas Capital Suxeskey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 43.522.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102758/9.

(150113298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 18 juin 2015, les modifications suivantes ont été adoptées:

- La révocation avec effet au 18 juin du commissaire aux comptes Read Sàrl, B45083, 3A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Nomination de Comptanuel Sàrl, B177634, 18, rue Pierre Weydert, L-5891 Fentange au poste de commissaire aux comptes avec effet au 18 juin 2015 pour une durée de deux ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015102759/15.

(150112366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 97.091.

Extrait du PV d'assemblée générale extraordinaire du 04/06/2015

1. Renouvellement du Conseil d'Administration

L'assemblée générale décide, par un vote spécial et à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Sauvenay Adeline, Monsieur Clinquart Laurent et de Madame Eduarda Maria Lopes.

L'assemblée générale décide également de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Devaux & Associés dont le siège social est établi à Rue de Muhlenbach 121, L-2168 Luxembourg ainsi que le mandat d'administratrice-déléguée de Madame Eduarda Maria Lopes.

Ces mandats sont renouvelés pour une période de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été traités et qu'il ne subsiste plus aucune question, l'assemblée est clôturée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Madame Eduarda Maria Lopes
Administratrice-déléguée

Référence de publication: 2015102963/20.

(150112338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Apollonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102760/9.

(150113416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Area Promotions Immobilières S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AREA PROMOTIONS IMMOBILIERES S.à.r.l

Référence de publication: 2015102764/10.

(150112392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.227.963,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

M. François-Xavier Lanes, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe sis 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907.

Agissant en sa qualité de gérant de Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.997 (la «Société»), constituée par un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg), le 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1527 en date du 19 juin 2008, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 30 juillet 2014 selon un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 9 octobre 2014, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2827 (les «Statuts»)

En date du 25 juin 2015, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe sis 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité de gérant de la Société (le «Gérant»), a pris des résolutions écrites (les «Résolutions») relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, conformément à l'acte de constitution acté par Maître Jean Seckler.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de deux millions deux cent dix mille quatre cent soixante-trois Euros (EUR 2.210.463,-) divisé en deux classes de Parts Sociales:

(i) un million huit cent cinq mille quatre cents (1.805.400) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune; et

(ii) quatre cent cinq mille soixante-trois (405.063) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-trois Euros (EUR 498.023,-).

V. Conformément à l'article 6.4.1 des Statuts, le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de l'assemblée tenue le 29 juin 2010 à augmenter le capital social de la Société.

VI. Conformément aux Résolutions, le Gérant, en date du 25 juin 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-) pour porter le capital social de son montant actuel de deux millions deux cent dix mille quatre cent soixante-trois Euros (EUR 2.210.463,-) à un montant de deux millions deux cent vingt-sept mille neuf cent soixante-trois Euros (EUR 2.227.963,-), par l'émission de dix-sept mille cent soixante-cinq (17.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, ayant les mêmes droits que les Parts Sociales de Classe C existantes, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et intégralement libérées.

Dès lors le comparant déclare que le Gérant a accepté la souscription de toutes les nouvelles Parts Sociales de Classe C et que ces nouvelles Parts Sociales ont été payées par des apports en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Montant de l'apport en numéraire (EUR)	Nombre de Parts Sociales de Classe C souscrites et libérées
Weinberg Real Estate S.à r.l.	6,-	6
Philippe Klocanas	3.001,-	3.001
Jerome Louvet	469,-	469
Yann Ballan	956,-	956
Aymeric Plassard	717,-	717
L H Holding S.à r.l.	6.239,-	6.239
Sebastien Moxhet	469,-	469
Maremma	5.413,-	5.413
Grégoire Laffoucrière	230,-	230
TOTAL	17.500,-	17.500

L'ensemble de dix-sept mille cent soixante-cinq (17.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèce, le montant de dix-sept mille cent soixante-cinq Euros (EUR 17.500,-) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VII. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 des Statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à deux millions deux cent vingt-sept mille neuf cent soixante-trois Euros (EUR 2.227.963,-), représenté par un million huit cent cinq mille quatre cents (1.805.400) Parts Sociales de Classe A et quatre cent vingt-deux mille cinq cent soixante-trois (422,563) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

«The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred twenty seven thousand nine hundred sixty three Euros (EUR 2,227,963.-) represented by one million eight hundred and five thousand four hundred (1,805,400) Class A shares and four hundred twenty two thousand five hundred sixty three (422,563) Class C shares, in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).»

IX. En conséquence, l'article 6.4. des statuts est modifié comme suit:

«Dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de quatre cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-trois euro (EUR 480.523,-) à l'initiative du gérant ou du conseil de gérance, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Parts Sociales de Classe C, étant entendu que:»

X. La traduction anglaise de l'article 6.4 des Statuts est modifiée comme suit:

«Within the limits of the authorised share capital, the share capital may be increased by an additional amount of four hundred eighty thousand five hundred twenty three Euros (EUR 480.523,-) at the initiative of the sole manager or the board

of managers, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new class C shares, it being understood as follows:»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euro (EUR 1.100,-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F.-X. LANES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: DAC/2015/10845. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2015.

Référence de publication: 2015107138/103.

(150117472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

As Minhotas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 24, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 152.553.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015102768/10.

(150112333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

As Minhotas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 24, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 152.553.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015102769/10.

(150112334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

As Minhotas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 24, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 152.553.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015102770/10.

(150112335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

**G6 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 69 S.à r.l.)**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.726.

In the year two thousand and fifteen.

On twenty-ninth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Bergonia Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 149542 and having a share capital of twelve thousand seven hundred fifty Euro (EUR 12,750.-) (the Sole Shareholder),

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of the attached power of attorney given under private seal.

Such power, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Luxembourg Investment Company 69 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 196726, incorporated by deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette on May 6, 2015, in process of being published in the Mémorial, (the "Company"),

and that the appearing has taken the following resolution:

Resolution

The name "G6 Investments S.à r.l." is adopted by the Company and article 4 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company's name is "G6 Investments S.à r.l." "

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Bergonia Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 149542 et ayant un capital social de douze mille sept cent cinquante Euro (EUR 12.750,-) (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "G6 Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 196726, constituée par acte devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 mai 2015, en voie de publication au Mémorial C (la «Société»),

et que la comparantes a pris en assemblée générale extraordinaire, la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale "G6 Investments S.à r.l." est adoptée par la Société et l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "G6 Investments S.à r.l."."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 juillet 2015. Relation GAC/2015/5513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015109498/78.

(150119123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Nouvelles Assurances - Société de Courtage, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 96.640.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am elften Tag des Monats Juni;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in der außerordentlichen Generalversammlung (die „Versammlung“) die Aktionäre der Aktiengesellschaft „Nouvelles Assurances -Société de Courtage“, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 96640, (die „Gesellschaft“), ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung „Nouvelles Assurances“, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach (Großherzogtum Luxemburg), am 17. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 632 vom 12. Dezember 1995,

und deren Satzungen (die „Statuten“) abgeändert wurden:

- gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Henri BECK, am 24. September 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 628 vom 4. Dezember 1996;

- gemäß Beschluss der unter Privatschrift abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung vom 28. Januar 2000, enthaltend die Umwandlung der Devise des Gesellschaftskapitals in Euro, ein dementsprechender Auszug ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 761 vom 17. Oktober 2000, veröffentlicht worden; und

- gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Anja HOLTZ, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz (Großherzogtum Luxemburg), am 4. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 784 vom 4. August 2005, enthaltend, unter Anderem, die Annahme durch die Gesellschaft ihrer jetzigen Bezeichnung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Nathalie CHIARADIA, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin und die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Sylvie MAIEZZA, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von siebenundachtzigtausend Euro (87.000,- EUR) um es von seinem aktuellen Betrag von achtunddreißigtausend Euro (38.000,- EUR) auf den Betrag von hundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien;

2. Volle Einzahlung der Kapitalerhöhung durch Eingliederung ins Kapital von frei verfügbaren übertragenen Gewinnen;

3. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten;

4. Abänderung des Aktienregisters der Gesellschaft und Erteilung entsprechender Vollmachten an jedes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, im Namen der Gesellschaft die Erhöhung des Nominalwertes der bestehenden Aktien im Aktienregister vorzunehmen; und

5. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen worden ist und dass sie rechtsgültig über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte beschließen kann.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um den Betrag von siebenundachtzigtausend Euro (87.000,- EUR) um es von seinem aktuellen Betrag von achtunddreißigtausend Euro (38.000,- EUR) auf den Betrag von hundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, sondern durch die Erhöhung des Nominalwertes der einhundert (100) bestehenden Aktien von dreihundertachtzig Euro (380,- EUR) auf tausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR) pro Aktie.

Einzahlung der Kapitalerhöhung

Die Versammlung stellt fest, dass die Einzahlung durch die Aktionäre im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital erfolgte, und zwar durch Eingliederung ins Kapital von übertragenen und nicht ausgeschütteten Gewinnen in Höhe von siebenundachtzigtausend Euro (87.000,- EUR).

Die Existenz dieser Gewinne wurde dem Notar nachgewiesen mittels Vorlegen einer Kopie der Bilanz der Gesellschaft zum 31. Dezember 2014 und einer Zwischenbilanz zum 13. Mai 2015, sowie einer, vom Verwaltungsrat am 18. Mai 2015 ausgestellten und unterzeichneten, Bescheinigung.

Kopien der vorgenannten Dokumente bleiben, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigebogen, um mit derselben registriert zu werden.

Dem Verwaltungsrat werden alle Vollmachten erteilt die notwendigen buchhalterischen Umbuchungen vorzunehmen.

Zweiter Beschluss

Um der oben erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen beschließt Versammlung den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Das Gesellschaftskapital beträgt hundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je tausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR).“

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt das Aktienregister der Gesellschaft gemäß der im ersten Beschluss durchgeführten Kapitalerhöhung zu ändern und jedes einzelne Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ermächtigen, in Einzelvertretung mit seiner alleinigen Unterschrift, im Namen der Gesellschaft, die Erhöhung des Nominalwertes der bestehenden Aktien im Aktienregister vorzunehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt die Vorsitzende, nach Verlesung und Genehmigung des Sitzungsprotokolls, die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendzweihundertzehn Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die besagten Komparenten gegenwärtige Urkunde zusammen mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: N. CHIARADIA, S. MAIEZZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 juin 2015. 2LAC/2015/13345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015105137/94.

(150115401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Atelier Th. WEBER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 45, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 181.746.

—
Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 02.01.2015

Le soussigné: Monsieur Raymond Weber, associé unique de la Sàrl Atelier Mécanique Weber a pris ce jour la décision de transférer le siège social de la Sàrl au 45 rue Gaffelt L-3480 DUDELANGE

Fait à Dudelange, le 02/01/2015.

Référence de publication: 2015102771/11.

(150112535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Atrium Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.034.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATRIUM PROMOTIONS S.à r.l.

Référence de publication: 2015102775/10.

(150112410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

GP Chemicals International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.183.241,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.472.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Romuald Minatchy, né le 6 octobre 1982 à Colombes, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur David Aderhold, né le 5 décembre 1980 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, 30303 Atlanta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur David Aderhold, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015106702/33.

(150117370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Avalan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 170.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015102777/10.

(150112787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Avvens Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.876.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102778/10.

(150112668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Axantus Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.163.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102779/9.

(150112833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Montebello S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 195.244.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

David Snelgrove, born on 2 February 1980 in Sydney, Australia, with private address at 168 Wardour Street, Flat 10, W1F8ZX London, United Kingdom.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Montebello S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195244, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1109 on 28 April 2015. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Creation of ten (10) new classes of shares of the Company being class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares;
2. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into new class A shares;

3. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;
5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
6. Subsequent amendment of article 22.6 of the articles of association of the Company;
7. Subsequent amendment of article 23.2 of the articles of association of the Company;
8. Subsequent amendment of article 24.2 of the articles of association of the Company; and
9. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the sole shareholder decides to create ten (10) new classes of shares being class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares.

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder decides to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All of the twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and twelve thousand five hundred (12,500) class J shares issued have been subscribed by David Snelgrove, aforementioned, for the price of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500); so that the amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500) is entirely allocated to the share capital.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the “Class D Shares”), (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the “Class I Shares”), and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (the “Class J Shares”), and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the “Shares” and each a “Class”, with a nominal value of one euro (EUR 1) each. “

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to add articles 6.5 to articles 6.13, which shall henceforth read as follows:

“ **6.5.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6. The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7. Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.8. The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.9. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12. The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of the sole shareholder decides to amend article 22.6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **22.6.** In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.”

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of the sole shareholder decides to amend article 23.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **23.2.** Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.”

Eighth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of the sole shareholder decides to amend article 24.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **24.2.** The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,200.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

David Snelgrove, né le 2 février 1980, à Sydney, Australie, avec adresse privée au 168 Wardour Street, Flat 10, W1F8ZX Londres, Royaume-Uni.

Le comparant est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Montebello S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195244, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 28 avril 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale de l'associé unique est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de dix (10) nouvelles catégories de parts sociales de la Société étant les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J;

2. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en nouvelles parts sociales de catégorie A;

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, jusqu'à celui de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
6. Modification subséquente de l'article 22.6 des statuts de la Société;
7. Modification subséquente de l'article 23.2 des statuts de la Société;
8. Modification subséquente de l'article 24.2 des statuts de la Société; et
9. Divers

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale de l'associé unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de l'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales étant les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à celui de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par David Snelgrove, précité, pour le prix de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) est entièrement affecté au capital social.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessous, l'assemblée générale de l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) douze mille cinq cents (12.500)

parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessous, l'assemblée générale de l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'y ajouter les articles 6.5 à 6.13, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **6.5.** Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6. Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7. Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8. La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9. Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11. Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12. Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13. Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessous, l'assemblée générale de l'associé unique décide de modifier l'article 22.6 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **22.6.** En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.»

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessous, l'assemblée générale de l'associé unique décide de modifier l'article 23.2 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **23.2.** Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.»

Huitième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessous, l'assemblée générale de l'associé unique décide de modifier l'article 24.2 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **24.2.** Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.200,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. SNELGROVE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19610. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106842/349.

(150117761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.